

**RÈGLEMENT du CRITÉRIUM FÉDÉRAL REGIONAL**

**SOMMAIRE**

**Titre 1 : Dispositions générales**

**Préambule**

**Licenciation**

- Article 1 : Organisation sportive
- Article 2 : Catégories d'âge
- Article 3 : Cotations et classement
- Article 4 : Retard
- Article 5 : Examen des litiges
- Article 6 : Nombre de tours
- Article 7 : Mutation
- Article 8 : Maternité
- Article 9 : Repêchage
- Article 10 : Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence
- Article 11 : Placement des joueurs
- Article 12 : Forfaits et abandons
- Article 13 : Cartons disciplinaires

**Titre 2 : Organisation sportive**

- Article 14 : Nationale 2 de la Zone
- Article 15 : Tableaux par catégorie d'âge
- Article 16 : Divisions et nombre de joueurs par tableau

**Titre 3 : Déroulement sportif**

- Article 17 : Constitution des divisions pour le 1er tour 2011/2012
- Article 18 : Montées
- Article 19 : Descentes
- Article 20 : Formule du critérium fédéral, échelon Nationale 2 de Zone pour tous les tableaux
- Article 21 : Formule du critérium fédéral, échelon Régional pour tous les tableaux

**Titre 4 : Dispositions diverses**

- Article 22 : Durée des parties
- Article 23 : Ordre des participants dans une poule
- Article 24 : Ordre des parties pour une poule de 4 joueurs
- Article 25 : Modalités de classement de joueurs dans une poule
- Article 26 : Cotations et classement final
- Article 27 : Placement des joueurs dans les poules
- Article 28 : Placement des joueurs dans le tableau final après tirage au sort
- Article 29 : Barème de cotation du critérium fédéral, échelon régional
- Article 30 : Barème de cotation pour des places non jouées
- Article 31 : Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge
- Article 32 : Arbitrage
- Article 33 : Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement
- Article 34 : Qualifications pour les championnats d'IDF Individuels

**Titre 5 : Annexes**

- 1) Annexe 1 : Ordre des parties dans une poule
- 2) Annexe 2 : Points acquis

# REGLEMENT DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL RÉGIONAL

## TITRE 1

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Préambule** : Le critérium fédéral est réservé aux **licenciés traditionnels** à la Fédération Française de Tennis de Table. Chaque saison, tout joueur désirant y participer doit acquitter, lorsqu'il s'engage, un **droit d'inscription forfaitaire** par l'intermédiaire de son association.

**Licenciation** : La présentation au juge-arbitre, par le joueur, de sa **licence avec la mention « certificat médical présenté »** est obligatoire. Pour participer le jour de l'épreuve, ils devront être en règle avec le nouveau règlement sur la certification médicale, à savoir :

- Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence comportant la mention « certificat médical présenté ».
- Si cette mention ne figure pas sur la licence, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée. Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base fédérale (SPID).
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité.
- Seule la vignette licence signée du joueur est acceptée. L'exemplaire du talon licence club ne sera pas accepté.
- Les personnes figurant sur le « banc », situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Le juge-arbitre et/ou l'arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Si un joueur ou une joueuse présente sa licence 1<sup>ère</sup> phase, en 2<sup>ème</sup> phase, en respectant la législation sur la certification médicale, il ou elle peut jouer. Il ne sera pas porté sur la feuille de poule son classement et ses points classement, de plus une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

#### **Article 1 - Organisation sportive**

Le critérium fédéral comporte quatre échelons : Nationale 1, Nationale 2 de zone, régional, et départemental. Au niveau départemental le nombre de divisions et de tours est déterminé par le Comité Départemental concerné.

#### **Article 2 - Catégories d'âge**

A tous les échelons, les catégories d'âge prennent en compte l'âge au 1er janvier de la saison en cours. Tout jeune qui change de catégorie d'âge, est incorporé dans sa nouvelle catégorie d'âge en tenant compte des points obtenus lors du critérium fédéral de la saison précédente et des modalités prévues pour la constitution des divisions lors du premier tour.

#### **Article 3 - Cotations et classement**

A chaque tour du critérium fédéral, les résultats des joueurs sont cotés selon le barème des articles 29 à 31. Le classement est établi après addition des points acquis par chaque joueur à chaque tour.

#### **Article 4 - Retard**

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne s'est pas présenté quinze minutes après l'appel de sa première partie, il est déclaré forfait.

#### **Article 5 - Examen des litiges**

Dans chaque cas, il appartient à chaque Commission Sportive compétente de statuer, compte tenu des motifs évoqués et après enquête sur les cas particuliers. Pour les divisions régionales le juge arbitre est habilité à prendre lors de la compétition toutes les décisions qui s'imposent, après avoir pris l'avis du responsable régional du critérium fédéral, dans la mesure de ses possibilités. Le juge arbitre adressera à l'issue de la compétition un rapport circonstancié sur le déroulement de cette épreuve, notamment sur les incidents qui l'ont amené à prendre des décisions.

#### **Article 6 - Nombre de tours**

Dans la division nationale, le critérium fédéral se déroule en cinq tours dans tous les tableaux. L'échelon de la Nationale 2 de zone et l'échelon régional se déroulent en quatre tours dans tous les tableaux.

#### **Article 7 - Mutation**

Tout joueur muté, soit en cours de saison, soit à l'issue de la saison en cours, garde la qualification de l'échelon résultant de sa participation au tour précédent sous réserve que la place qu'il occupait dans le groupe quitté lui permette de se maintenir dans son nouveau groupe.

#### **Article 8 - Maternité**

Toute féminine pendant sa grossesse et congé de maternité (certificat médical attestant l'impossibilité de participer aux compétitions) est maintenue dans l'échelon pour lequel elle était qualifiée.

#### **Article 9 - Repêchage**

En cas d'égalité aux points/lettre du barème du critérium fédéral, pour un repêchage, l'avantage est donné au joueur le plus jeune.

### **Article 10 - Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence.**

Les joueurs qui s'inscrivent avant la date limite d'engagement sont incorporés dans l'ordre du dernier classement officiel. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif du tableau considéré (arrondi à l'entier le plus proche), c'est-à-dire 6 pour un tableau de 64 joueurs, 5 pour un tableau de 48 joueurs, 2 pour un tableau de 16 ou 24 joueurs, avec la restriction que ces joueurs aient plus de points licence que le joueur ayant le moins de points licence dans le tableau concerné.

Un joueur peut s'inscrire au Critérium Fédéral à n'importe quel moment de la saison, mais il est incorporé au niveau régional ou départemental.

### **Article 11 - Placement des joueurs**

- a) Au premier tour du critérium fédéral, les joueurs sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente. Si un joueur qualifié n'a pas participé au Critérium fédéral lors de la saison précédente, il est placé immédiatement après le dernier joueur ayant plus de points inscrits sur la licence que lui dans la limite de 10% par division.
- b) Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs sont placés selon les résultats du tour précédent (places). Si un joueur qualifié n'a pas participé au tour précédent, il est rétrogradé d'un échelon (division) et placé devant les joueurs qui se maintiennent dans l'échelon concerné (division).

### **Article 12 - Forfaits et abandons**

- a) Tout joueur, régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence le responsable de cette division pour permettre à celui-ci de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser la ligue. Le joueur marque 0 point pour le tour considéré si ce premier forfait est excusé. S'il n'est pas excusé, le joueur est exclu de l'épreuve de la saison en cours. Toute absence excusée au 4<sup>e</sup> tour régional et National 2 de la Zone 1, doit être faite par écrit et un justificatif doit être fourni.  
(Ex. Certificat médical, certificat de classe de neige, etc .....)
- b) Pour tout joueur qui sera déclaré Forfait Général, sans avoir prévenu préalablement le responsable du Critérium Fédéral de son forfait avant le tour considéré ou dans les 5 jours qui suivent le tour, le club se verra infliger une pénalité financière de 10€.
- c) Dans le cas d'un deuxième forfait consécutif ou non, survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison en cours, qu'il soit excusé ou pas.
- d) Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment au plus en dernière division départementale.
- e) Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Tout joueur déclaré forfait excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.
- f) Un joueur suspendu par une instance disciplinaire n'est pas considéré comme forfait, il marque 0 point et descend d'autant de divisions que de tour(s) passé(s) durant sa suspension.
- g) Tout joueur ne disputant pas, lors d'un tour du Critérium Fédéral, une partie comptant pour la poule dans laquelle il était qualifié ou abandonnant au cours de celle-ci, marque 0 point pour le tour considéré. Le classement de la poule est établi en annulant les résultats des parties auxquelles il a participé.
- h) Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée.
- i) Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque 0 point et descend dans l'échelon inférieur et la règle sur les points/classements est appliquée.
- j) Toutefois, si un joueur fournit un certificat médical dans les 5 jours qui suivent un tour du Critérium Fédéral, il marquera les points en fonction de la place obtenue et la règle sur les points/classements ne sera pas appliquée.
- k) Tout joueur marquant 0 point pour un tour en raison d'un premier forfait excusé ou d'un abandon quelque soit le niveau de l'abandon descend dans l'échelon immédiatement inférieur.

### **Article 13 - Cartons disciplinaires**

Cette compétition fait partie des « compétitions individuelles » pour la comptabilisation des cartons disciplinaires.

Un joueur suspendu sur un (ou plusieurs) tours du Critérium Fédéral suite à la réglementation sur les cartons disciplinaires est descendu d'autant de divisions que de tours qu'il ne peut pas disputer du fait de sa suspension, par rapport à la division où il aurait dû évoluer avant sa suspension.

Dans le cas de suspension de joueur (s) il sera alors procédé à un ou des repêchage (s).

Par contre, lorsque ce joueur (s) sera réintégré dans une division, il y aura autant de descente (s) supplémentaire (s) que de joueur (s) à réintégrer.

## TITRE 2

### ORGANISATION SPORTIVE

#### Article 14 - Nationale 2 de Zone.

La Nationale 2 de la zone est composée des Ligues du Centre, de Bretagne, des Pays de Loire et de l' Ile-de-France

#### Article 15 - Tableaux par catégorie d'âge

La Nationale 2 de la Zone compte 10 tableaux.

Les régionales comptent dix tableaux (âge au 1er janvier de la saison en cours).

#### MESSIEURS :

Tableau ME (appelé tableau « élite messieurs ») : ouvert à tous (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M18 : joueurs de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M15 : joueurs de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M13 : joueurs de moins de 13 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau M11 : joueurs de moins de 11 ans (Nationale 2 de zone et Régionale)

#### DAMES :

Tableau DE (appelé tableau « élite dames ») ouvert à toutes (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D18 : joueuses de moins de 18 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D15 : joueuses de moins de 15 ans (Nationale 2 de Zone et Régionale)

Tableau D13 : joueuses de moins de 13 ans (Nationale 2 de zone et Régionale)

Tableau D11 : joueuses de moins de 11 ans (Nationale 2 de zone et Régionale)

#### Article 16 - Divisions et nombre de joueurs(ses) par tableau

##### Échelon Nationale 1 : dix-huit tableaux

##### Echelon Nationale 2 de la Zone : dix tableaux

- Tous les tableaux Féminins à 16 joueuses des 4 Ligues -

- Tableau Elite Messieurs de 48 joueurs des 4 Ligues

- Tableaux des -11, -13, -15 et - 18 Messieurs de 24 joueurs des 4 Ligues.

##### Echelon régional 1 et 2 messieurs

Tableau ME : Régionale 1 à 32 joueurs, répartis en 1 groupe de 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Tableau ME : Régionale 2 à 64 joueurs, répartis en 2 groupes de 32 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Tableaux M18 – M15 – M13 – M11 :

Régionale 1 à 16 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

Régionale 2 à 48 joueurs des 8 départements d'Ile de France.

##### Echelon régional dames

Les 5 tableaux des Régionales 1 à 32 joueuses des 8 départements d'Ile de France.

## TITRE 3

### DÉROULEMENT SPORTIF

#### Article 17. Constitution des divisions pour le 1er tour 2011/2012

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour Régional et du 5<sup>ème</sup> tour de la Nationale 1 de la saison en cours, un tournoi Open (ex 6<sup>ème</sup> tour) est organisé dans le cadre du Critérium Fédéral, réunissant les joueurs qui n'ont pas été qualifiés pour évoluer en Nationale 1 de la saison suivante.

Ces joueurs ne peuvent jouer que dans leur catégorie d'âge de la saison suivante. Un quota de joueurs sera accordé à chaque Ligue pour disputer ce tournoi.

A l'issue de ce tournoi, un nombre X... de joueurs évoluera en Nationale 1 au premier tour de la saison suivante.

##### 17.1– Nationale 2 de la Zone : voir règlement spécifique joint.

##### 17.2 Confection du 1<sup>er</sup> tour 2011/2012 des Régionales

###### a) Tableaux Messieurs -11, -13, -15 et -18 ans

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente, 2 montées par département en Régionale 2,

###### b) Tableau Elite Messieurs

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente, tous les départements bénéficieront de 3 montées de départementale Elite en Régionale 2 Elite.

###### c) Tableaux Dames, - 13, -15, -18 ans et Elite

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente, 1 montée par département en Régionale 1, sauf pour les départements **78, 75, 91 et 93** qui bénéficieront de 2 montées pour ce 1<sup>er</sup> tour.

- d) **Tableau Dames -11 ans** : à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison précédente, tous les départements bénéficieront de 2 montées de départementale en régionale pour ce 1<sup>er</sup> tour.
- e) Pour toutes les catégories d'âge, les divisions seront complétées par le classement aux points du Critérium Fédéral de la saison précédente, en tenant compte de la catégorie d'âge de cette nouvelle saison.

**Au 1<sup>er</sup> tour, il ne peut y avoir que des joueurs et joueuses que de la catégorie d'âge et ce dans toutes les divisions.**

## **Article 18 – Montées**

**18.1. Montées de la Nationale 2 de Zone en Nationale 1** : Pour tous les tableaux 2 montées de N2 en N1 aux 4 tours.

**ATTENTION** : En N2 Elite Dames et Messieurs, un joueur amené à évoluer en N1, du fait des deux premières places, ne peut pas refuser la montée.

Les joueurs des tableaux - 11, -13, -15 et -18 ans accédant de la Nationale 2 à la Nationale 1 peuvent, s'ils le désirent, ne pas accéder à la Nationale 1, mais dans ce cas ils disputent en Nationale 2 le tableau immédiatement supérieur. (Ex. un - 15 ans finit premier de N2, il peut monter en N2 des - 18 ans.) Le juge-arbitre et ou le responsable National, s'il est présent, doit être averti le jour même de son refus d'accéder à la Nationale 1.

**18.2. Montées des Régionales 1 en Nationale 2 de la Zone aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> tours :**

**Tableaux Dames** : -11, -13, -15, -18 ans et Elite : 3 montées

**Tableaux Messieurs** : - 11, -13, -15 et - 18 ans : 3 montées

**Tableau Elite Messieurs** : 6 montées.

**18.3. Montées des Régionales 1 en Nationale 2 de la Zone à l'issue du 4<sup>e</sup> tour 2011/2012**

A l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de chaque saison, les responsables de chaque Ligue et les responsables Nationaux du Critérium Fédéral se réuniront pour étudier si le principe des montées à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison écoulée est maintenu ou si les chiffres « des montants » devront être revus.

**18.4. Montées de Régionale 2 en Régionale 1 à l'issue des 3 premiers tours**

### **a) Messieurs**

Tableau Elite : 12 montées de Régionale 2 en Régionale 1, soit 6 montées par groupe

Tableaux - 11, -13, -15 et - 18 ans Messieurs : 6 montées, soit 2 par groupe.

### **b) Dames : pas de R2**

**18.5. Montées de Départementale en Régionale 2 à l'issue des 3 premiers tours**

#### **a) Messieurs**

Tableau Elite : 3 montées par département en Régionale 2, soit 24 montées, plus 4 montées supplémentaires, attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour les départements 78, 91, 75 et 77
- o A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour pour les départements 92, 94, 95 et 93
- o A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour pour les départements 78, 91, 75 et 77

Tableaux : -18, -15, -13 et -11 ans : 2 montées par département en Régionale 2, soit 16 montées.

#### **b) Dames**

Tableaux Elite, -18, -15 et -13 ans, 1 montée par département, soit 8 montées, plus 4 montées supplémentaires attribuées comme suit :

- o A l'issue du 1<sup>er</sup> tour pour les départements 94, 92, 77 et 95
- o A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour pour les départements 78, 75, 91 et 93
- o A l'issue du 3<sup>ème</sup> tour pour les départements 94, 92, 77 et 95

Tableau -11 ans : 2 montées par département à chaque tour.

**18.6. Montées à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour de la saison en 2011/2012**

La Commission Sportive se réunira à l'issue du 4<sup>ème</sup> tour pour étudier si elle maintient les chiffres des montées comme attribués pour la confection du 1<sup>er</sup> tour 2011/2012.

**18.7. Montée(s) supplémentaire(s) exceptionnelle(s)**

La Ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou plusieurs montées supplémentaires aux Comités Départementaux, afin de tenir compte des descentes des divisions supérieures.

## **Tableau des montées**

Messieurs	ME	M18	M15	M13	M11
<b>ZONE</b>	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1
<b>REG 1</b>	6 en Zone, 1er, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> tours	3 en Zone, 1er, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> tours	3 en Zone, 1er, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> tours	3 en Zone, 1er, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> tours	3 en Zone, 1er, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> tours
<b>REG 2</b>	12, soit 6 par groupe en régionale 1	6 en régionale 1, 2 par groupe	6 en régionale 1, 2 par groupe	6 en régionale 1, 2 par groupe	6 en régionale 1, 2 par groupe
<b>D1</b>	3 par dépt, soit 24, plus 4	2 pour tous les départements	2 pour tous les départements	2 pour tous les départements	2 pour tous les départements

Dames	DE	D18	D15	D13	D11
<b>ZONE</b>	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1	2 aux 4 tours en Nationale 1
<b>REG 1</b>	3 en Zone, 1er, 2è, 3è tours	3 en Zone, 1er, 2è, 3è tours	3 en Zone, 1er, 2è, 3è tours	3 en Zone, 1er, 2è, 3è tours	3 en Zone, 1er, 2è, 3è tours
<b>D1</b>	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	1 par dépt + 1 pour 4 dépts	2 par dépt, soit 16

### Article 19 - Descentes

- De la Nationale 1, pas de descentes en N2 de la Zone dans toutes les catégories.
- De la Nationale 2 de Zone en Régionale 1, descentes en fonction des montées en N1, des repêchages possibles en N1 et des montées des divisions inférieures. Nous ne pouvons pas définir les descentes du 4è tour pour le premier tour de la saison suivante, du fait des changements possibles de catégorie d'âge.
- Dans toutes les catégories d'âge et dans toutes les divisions Régionales, au minimum descendront dans les divisions inférieures, tous les joueurs classés de 9 à 16, de 25 à 32, et de 33 à 48.
- Il pourrait y avoir des joueurs maintenus tout de même parmi ces chiffres de descentes, si il n'y avait pas de montées suffisantes et peu de descentes des divisions supérieures.
- Les descentes sont aussi fonction de la non-participation de joueurs franciliens évoluant dans des divisions supérieures et des joueurs évoluant dans un tableau autre que leur catégorie d'âge qui ne parviendraient pas à s'y maintenir.
- Un joueur évoluant dans une autre catégorie que la sienne, redescend dans sa catégorie d'âge selon l'exemple suivant : un joueur de – 11 ans évoluant en Régionale 1 des – 13 ans, s'il ne peut s'y maintenir, redescend en Régionale 1 des – 11 ans ; dans tous les cas et dans toutes les catégories d'âge, aucun joueur ne peut redescendre en Régionale 2.
- Il se pourrait, faute de descente (s) des divisions supérieures qu'il soit procédé à un ou des maintiens supplémentaires.

### Article 20 – Formule du critérium fédéral, échelon Nationale 2 de Zone

Voir règlement spécifique joint.

### Article 21 - Formule du critérium fédéral, échelon régional pour tous les tableaux

#### **21.1. Tableaux de 32 : Régionales 1 Dames et Régionales 1 et 2 Messieurs :**

32 joueurs répartis en 8 poules de 4 joueurs. (Et/ou x... poules de 3 joueurs en cas de forfait ou désistement).

Dans chacune des 8 poules de 4 composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;
- enfin, il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 5 à 8 aux poules E à H.

Il est ensuite établi un tableau de 32 simple KO, dans lequel tous les participants sont placés comme suit,

- le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/8<sup>e</sup> de finale du tableau ;
- les 2è et 3è de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau (1/16<sup>e</sup> de finale) ;
- le 4è de chaque poule est placé en 1/8<sup>e</sup> de finale du tableau KO.

- Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe. Les battus des ½ finales se rencontrent pour les 3è et 4è places.
- Les battus des ¼ de finale disputent un barrage pour les places 5 à 8 en 2 tours : on oppose d'abord les battus des deux ¼ du haut du tableau et ceux des deux ¼ du bas du tableau, puis les 2 gagnants pour les 5è et 6è places, et les 2 perdants pour les 7è et 8è places.
- Les battus des 1/8<sup>e</sup> sont classés 9èmes ex aequo.
- Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/16<sup>e</sup> de finale) disputeront avec les 4è de chaque poule le tableau de classement (tableau K.O.) dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1<sup>er</sup> tour. Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale par élimination directe. Les places 17 à 24 seront disputées de la même façon que les places de 1 à 8.
- Les battus des 1/8<sup>èmes</sup> sont classés 25èmes ex aequo.

#### **21.2. Tableaux de 16 des Régionales 1 et 2 des -11, -13, -15 et 18 ans Messieurs :**

R1 : un groupe de 16 joueurs répartis en 4 poules de 4 joueurs.

R2 : trois groupes de 16 joueurs répartis dans chaque groupe en 4 poules de 4 joueurs. (Et/ou x... poules de 3 joueurs en cas de forfait ou désistement).

Dans chacune des 4 poules de 4 composant chaque groupe, tous les participants se rencontrent et sont classés de 1 à 4 dans chaque poule.

Une fois le classement de toutes les poules connu, le placement dans le tableau s'effectue comme suit :

- il est attribué le chiffre 1 à la poule A et le chiffre 2 à la poule B ;
- puis il est attribué **par tirage au sort** les chiffres 3 et 4 aux poules C et D ;

Il est ensuite établi un tableau de 16 simple KO, dans lequel tous les participants sont placés comme suit,

- le 1<sup>er</sup> de chaque poule est placé en 1/4<sup>e</sup> de finale du tableau ;

- b) les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de chaque poule disputent le 1<sup>er</sup> tour du tableau (1/18<sup>e</sup> de finale) ;
- c) le 4<sup>e</sup> de chaque poule est placé en 1/4<sup>e</sup> de finale du tableau KO.

Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale, par élimination directe.

- Les battus des 1/2 finales se rencontrent pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> places.
- Les battus des 1/4 de finale disputent un barrage pour les places 5 à 8 en 2 tours : on oppose d'abord les battus des deux 1/4 du haut du tableau et ceux des deux 1/4 du bas du tableau, puis les 2 gagnants pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> places, et les 2 perdants pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> places.
- - Les battus du 1<sup>er</sup> tour (1/8<sup>e</sup> de finale) disputeront avec les 4<sup>e</sup> de chaque poule le tableau de classement (tableau K.O.) dans lequel ils seront placés dans le même ordre que leurs vainqueurs dans le tableau des gagnants de ce 1<sup>er</sup> tour. Ce tableau se déroulera jusqu'à la finale par élimination directe. Les places 9 à 16 seront disputées de la même façon que les places de 1 à 8.

## TITRE 4

### DISPOSITIONS DIVERSES

#### Article 22 - Durée des parties

a) Échelon Nationale 2 de la Zone : Elite Messieurs et Dames ; toutes les parties de poules et du tableau se disputent au meilleur des 7 manches de 11 points (4 manches gagnées).

Pour toutes les autres catégories, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points. (3 manches gagnées).

**b) La Nationale 2 se déroule sur deux jours et commence dès le samedi matin.**

c) Échelon Régional : pour toutes les catégories et toutes les divisions, toutes les parties de poule et du tableau se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnées).

#### Article 23 - Ordre des participants dans une poule

Lorsque deux participant(e)s d'une même association, ou de même parenté, sont qualifié(e)s dans une même poule, ils (elles) doivent y être placé(e)s de façon à se rencontrer au premier tour.

#### Article 24 - Ordre des parties pour une poule de 4 joueurs

1er tour	2 <sup>e</sup> tour	3 <sup>e</sup> tour
1-4	1-3	1-2
2-3	2-4	3-4

#### Article 25 - Modalités de classement de joueurs dans une poule.

- 1) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- 2) Lorsque deux participant(e)s terminent à égalité de victoires, ils(elles) sont départagé(e)s par le résultat de la partie les ayant opposé(e)s.
- 3) Lorsque plusieurs participant(e)s terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex aequo, portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le quotient des victoires par les défaites, puis, si nécessaire, des manches gagnées par les manches perdues et des points gagnés par les points perdus.
- 4) Dès que des ex aequo peuvent être classés séparément, un nouveau classement des participant(e)s encore à égalité est effectué en ne prenant en considération que les seuls résultats des parties les ayant opposés entre eux, et en les départageant suivant le processus des paragraphes 2 et 3 ci-dessus.
- 5) En cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

#### Article 26 - Cotations et classement final

A chaque tour du Critérium Fédéral, les résultats des participants sont cotés selon le barème figurant à l'article 29.

Lorsqu'une circonstance exceptionnelle (comme une erreur lors de la confection des poules par exemple) empêche un(e) joueur (euse) de participer à un tour, il lui est attribué un nombre de points égal à la moyenne des points qu'il (elle) aura marqué au cours des autres tours de la saison.

#### Article 27 - Placement des joueurs dans les poules

Au 1<sup>er</sup> tour du critérium fédéral, les participants(es) sont placés en tenant compte des points obtenus à l'issue de la saison précédente ; en cas d'égalité, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

Pour les autres tours du critérium fédéral, les joueurs (euses) sont placé(e)s selon les résultats du tour précédent (places). Si plusieurs participant(e)s sont ex aequo et ne peuvent être classé(e)s séparément (ex. joueurs(euses) terminant de la 9<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place), il faut tenir compte du total des points obtenus lors du ou des tours précédents ; en cas d'égalité persistante, l'avantage est donné au joueur le (à la joueuse la) plus jeune.

**Article 28 : Placement des joueurs dans le tableau final , après tirage au sort**

Lorsqu'il est prévu un tirage au sort, il n'est pas tenu compte des appartenances à une même association, à deux associations ayant constitué une entente, à un même comité, à une même ligue, ainsi qu'aux liens de parenté.

**Article 29 - Barème de cotation du Critérium Fédéral, échelon régional****A) Tableau de 32 participant(e) s pour une seule lettre (toutes les places ne sont pas jouées) :**

Place	1er	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è	9è	9è	9è	9è	9è	9è	9è	9è
Points	100	80	65	55	45	40	37	35	30	30	30	30	30	30	30	30
Place	17	18	19	20	21	22	23	24	25	25	25	25	25	25	25	25
Points	23	20	17	15	13	12	11	10	6	6	6	6	6	6	6	6

**B) Tableau de 16 participant(e) s pour une seule lettre (toutes les places sont jouées)**

Place	1er	2è	3è	4è	5è	6è	7è	8è	9è	10è	11è	12è	13è	14è	15è	16è
Points	100	80	65	50	40	35	30	25	20	15	10	7	5	4	3	2

**Article 30 - Barème de cotation pour des places non jouées**

Il faut calculer la moyenne de ces places et arrondir au nombre entier immédiatement supérieur, si nécessaire.

Exemple : places 25 à 32 d'un tableau de 32 = 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 ==> moyenne = 5,5 arrondi à 6

**Article 31 - Attribution des lettres selon la division et la catégorie d'âge****A - Echelon DAMES**

	Nat 1	Nat 2	Régionale 1	Dépt 1	Dépt 2	Dépt 3
Elite	A	B	C	D	E	F
- de 21 ans	A	B	C	D	E	F
- de 18 ans	A	C	D	E	F	G
- de 15 ans	A	D	E	F	G	H
- de 13 ans	A	E	F	G	H	I
- de 11 ans	A	F	G	H	I	J
- de 9 ans				I	J	K

**B – Echelon MESSIEURS**

	Nat 1	Nat 2	Régionale 1	Régionale 2	Dépt 1	Dépt 2	Dépt 3
Elite	A	B	C	D	E	F	G
- de 21 ans	A	B	C	D	E	F	G
- de 18 ans	A	C	D	E	F	G	H
- de 15 ans	A	D	E	F	G	H	I
- de 13 ans	A	E	F	G	H	I	J
- de 11 ans	A	F	G	H	I	J	K
- de 9 ans					J	K	L

(Âge au 1er janvier de la saison en cours)

Pour d'autres divisions, il y a lieu de respecter l'ordre alphabétique pour l'attribution de la lettre.

## **Article 32 - Arbitrage**

En l'absence d'arbitres officiels, les joueurs (euses) arbitrent à la demande du Juge-Arbitre ; ils (elles) sont notamment tenu(e) s avant de quitter la salle, de demander au Juge-Arbitre s'il ne leur reste pas une partie à arbitrer.

Dans le cas contraire ou en cas de refus d'arbitrage, 3 cas se présentent à l'issue du tour concerné :

- le(la) joueur(euse) devait monter dans la division supérieure : il(elle) ne monte plus (donc se maintient), ce qui provoque la montée d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ;
- le(la) joueur(euse) devait se maintenir : il(elle) descend dans la division inférieure, ce qui provoque un maintien d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ;
- le(la) joueur(euse) devait descendre : il(elle) descend de deux divisions, ce qui provoque le maintien d'un(e) joueur(euse) supplémentaire ; dans tous les cas, le(la) joueur(euse) ne peut remonter dans sa division de départ avant deux tours.
- Un changement de saison ne peut avoir pour effet d'accélérer la remontée d'un(e) joueur(euse) ainsi sanctionné(e).

Dans tous les cas, en terme de points marqués, le non-arbitrage entraîne les mêmes conséquences qu'un abandon au cours de la partie précédant ce refus. Un rapport doit être adressé par le Juge-Arbitre à la Commission Sportive Régionale dans les plus brefs délais.

## **Article 33 - Coefficient du critérium fédéral pour l'établissement des points/classement**

Le coefficient attribué au critérium fédéral, quelqu'en soient le niveau et la division, est de 1,25 pour les seniors et de 1 pour les jeunes. Il intervient dans le calcul des points/classement (voir règlements fédéraux administratifs).

## **Article 34 - Qualifications pour les championnats d'Ile-de-France individuels**

Le Critérium Fédéral qualifie un certain nombre de joueurs et joueuses de nationalité française pour les Championnats d'Ile-de-France Individuels dans les catégories - 9, -11, -13, filles et garçons. Il sera organisé un tableau de double dames et un tableau de double garçons, une paire pouvant être composée d'un poussin, d'un benjamin et/ou d'un minime, sans appartenance possible à un même club.

**Pour tous les tableaux de simple, 16 joueurs (euses) seront qualifié(e) s et 16 paires au maximums dans chacun des 2 tableaux de doubles.**

# **TITRE 5 : ANNEXES**

## **Annexe 1 : Ordre des parties dans une poule**

### **- Poule de 3 avec 1 ou 3 qualifié(s) par poule**

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>
<b>1-3</b>	<b>2-3</b>	<b>1-2</b>

### **- Poule de 3 avec 2 qualifiés par poule**

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>
<b>1-3</b>	<b>1-2</b>	<b>2-3</b>

### **- Poule de 4 joueurs avec 1 qualifié par poule**

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>
<b>1-4</b>	<b>1-3</b>	<b>1-2</b>
<b>2-3</b>	<b>2-4</b>	<b>3-4</b>

### **- Poule de 4 joueurs avec 2 qualifiés par poule**

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>
<b>1-3</b>	<b>1-2</b>	<b>1-4</b>
<b>2-4</b>	<b>3-4</b>	<b>2-3</b>

### **- Poule de 5 joueurs avec un qualifié par poule**

<b>1<sup>er</sup> tour</b>	<b>2<sup>ème</sup> tour</b>	<b>3<sup>ème</sup> tour</b>	<b>4<sup>ème</sup> tour</b>	<b>5<sup>ème</sup> tour</b>
<b>2-5</b>	<b>1-5</b>	<b>1-4</b>	<b>1-3</b>	<b>1-2</b>
<b>3-4</b>	<b>2-3</b>	<b>3-5</b>	<b>2-4</b>	<b>4-5</b>

**- Poule de 5 joueurs avec 2 qualifiés par poule**

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
2-5	1-4	1-3	1-2	1-5
3-4	3-5	2-4	4-5	2-3

**- Poule de 6 joueurs avec 1 qualifié par poule**

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
1-6	1-5	1-4	1-3	1-2
2-5	4-6	3-5	2-4	3-6
3-4	2-3	2-6	5-6	4-5

**- Poule de 6 joueurs avec 2 qualifiés par poule**

1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour	4 <sup>ème</sup> tour	5 <sup>ème</sup> tour
1-6	1-4	1-3	1-2	1-5
2-5	3-5	2-4	3-6	4-6
3-4	2-6	5-6	4-5	2-3

**Annexe 2 - Points acquis - Nationale 1**

Place	1	2	3 - 4	5 - 8	9 - 16	17 - 32	33 - 64	65 - 128	129 et +
	2560	1280	640	320	160	40	20	10	5

**Autres divisions**

Place	Nombre de joueurs													
	6	7	8	9	10	11	12	16	18	20	24	32	48	
1	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
2	75	75	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80	85	
3	50	50	60	60	65	65	65	65	65	65	65	65	70	
4	30	35	45	45	50	50	50	50	50	50	52	55	60	
5	15	20	33	33	40	40	40	40	40	40	42	45	54	
6	2	10	21	21	30	30	30	35	35	35	37	40	52	
7		2	10	12	20	20	25	30	30	30	32	37	50	
8			2	5	10	15	20	25	25	25	28	35	48	
9				2	5	10	15	20	22	22	25	33	38	
10					2	5	10	15	19	19	24	32	37	
11						2	5	10	16	17	23	31	36	
12							2	7	13	15	22	30	35	
13								5	11	13	17	29	34	
14								4	9	11	15	28	33	
15								3	7	9	13	27	32	
16								2	5	7	11	26	31	
17									3	5	9	23	30	
18									2	4	8	20	29	
19										3	7	17	28	
20										2	6	15	27	
21											5	13	26	
22											4	12	25	
23											3	11	24	
24											2	10	23	

Nb joueurs	Places																							
	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48
32	9	8	7	6	5	4	3	2																
48	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2

Faire suivre ce nombre de la lettre correspondant à l'échelon : Tableau article 31 - 100 points d'un niveau = 1 point du niveau immédiatement supérieur.

**Responsable de la compétition : Echelon Régional**  
FFTT Ligue d'Ile-de-France  
Commission Sportive Régionale  
Monsieur Jacques BERNADAT  
90/92, bd Anatole France  
93206 SAINT-DENIS CEDEX  
Tél. Trav. : 01 55 87 26 90  
Tél. Dom. : 01 48 66 23 43  
[sportive@fftt-idf.com](mailto:sportive@fftt-idf.com)

**Responsable de la compétition : Echelon Nationale 2 de la Zone Elite Messieurs et Dames**  
Monsieur Jacques BERNADAT  
2, villa des Myosotis  
93150 LE BLANC MESNIL  
Tél. Trav. : 01 55 87 26 90  
Tél. Dom. : 01 48 66 23 43  
[jacbernadat@orange.fr](mailto:jacbernadat@orange.fr)

DATE DE DERNIÈRE MODIFICATION : **5/09/2011 – Version 3**